

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

**Décision n° N 2020-37 du 22 octobre 2020 portant nomination
d'un correspondant d'hémovigilance à l'Établissement français du sang**

NOR : SSAK2030508S

Le président,
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1222-8 et R. 1221-39 ;
Vu le décret du 30 septembre 2020 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;
Sur proposition de la personne responsable,

Décide :

Article 1^{er}

M. Dominique MATHIEU-DAUDÉ est nommé correspondant d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle par intérim de l'établissement de transfusion sanguine Occitanie.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* sante, protection sociale, solidarité et communiquée au directeur général de l'ANSM et au coordonnateur régional d'hémovigilance et de sécurité transfusionnelle concerné.

Fait le 22 octobre 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS